

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Thèmes > Patriarcat, famille, féminisme (Théorie) > Violences faites aux femmes > **Le 5 novembre, contre les violences faites aux femmes, manifestons !**

Le 5 novembre, contre les violences faites aux femmes, manifestons !

vendredi 4 novembre 2011, par [NPA \(commission écologie\)](#) (Date de rédaction antérieure : 4 novembre 2011).

QUAND UNE FEMME DIT NON, C'EST NON !

Ce slogan des années 1970 est toujours d'actualité, car au quotidien de nombreuses femmes vivent, à des degrés différents, main aux fesses, blagues graveleuses, harcèlement sexuel au travail, droit de cuissage, violences conjugales, prostitution forcée, agressions sexuelles et viols.

Cette réalité a tendance à être banalisée même si, grâce aux mobilisations féministes, elle ne peut plus être ignorée. Les violences sont l'expression de la domination masculine qui intervient dans tous les domaines de la vie : à la maison, au travail, dans la rue. Ces violences sont le fait de « Monsieur-tout-le-monde », toutes classes sociales confondues. Elles reposent sur l'ensemble des inégalités et des discriminations que les femmes subissent et en sont une manifestation extrême.

Après l'affaire DSK et les prises de position insupportables et sexistes qui se sont faites entendre pour le défendre, et la mise en examen de Georges Tron, 50 organisations ont répondu présentes pour manifester contre les violences faites aux femmes le 5 novembre. Avant tout parce que celles-ci persistent et que tous les ans, des femmes meurent sous les coups d'un conjoint ou d'un ex.

Il existe un fossé entre une reconnaissance de ces violences grâce à des mobilisations, des campagnes militantes mais aussi plus institutionnelles, et un machisme affirmé qui traverse toutes les classes sociales.

QUELLES VIOLENCES ?

Étant toujours largement dominées dans la société, les femmes sont spécifiquement touchées. D'une part, elles occupent les emplois les plus précaires, les plus dévalorisés. D'autre part, même lorsqu'elles sont cadres ou accèdent à des emplois diplômés, elles ne sont jamais à l'abri du sexisme dont les manifestations peuvent être variées, ne se limitant pas au harcèlement moral et sexuel. La quatrième enquête européenne sur les conditions de travail publiée par la fondation Dublin (2003) révèle des disparités sectorielles majeures en termes d'incidences du phénomène de violence et de harcèlement : les risques sont plus grands dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'administration publique, de l'hôtellerie et de la restauration, et de manière générale, dans tous les secteurs d'activité où les salariées sont en contact direct avec le public. Il en ressort que 2 à 3 millions de salariées sont victimes de harcèlement moral et sexuel au travail.

Cela se caractérise par différents actes ou comportements :

- violence physique et verbale (injures, gestes menaçants...) ;
- harcèlement sexuel (90 % des travailleuses ont souffert d'une forme de harcèlement sexuel dans le cadre de leur travail : affiches, commentaires sexistes, gestes déplacés, agression sexuelle...) ;
- harcèlement psychologique/intimidation et harcèlement moral qui sont des atteintes à la dignité et à l'intégrité physique et psychique d'une travailleuse.

VIOLENCES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ainsi, il est très clair que parmi les violences que subissent les femmes, certaines sont directement liées à l'organisation du travail tandis que d'autres sont le fait d'individus. Dans Le harcèlement moral, Marie-France Hirigoyen construit l'idée que le harcèlement sexuel ou moral dont pouvaient être victimes les femmes au travail était le plus souvent le fait d'un pervers. Certains films ont d'ailleurs renforcé cette idée. Il s'agissait donc d'un problème individuel. Or, il est très clair que les nouvelles méthodes de management, l'organisation du travail dans son ensemble conduit à des phénomènes de sexisme. Les femmes doivent neutraliser leur genre pour être acceptées tandis que les hommes peuvent construire des solidarités viriles fondées sur la pornographie comme fonds d'écran d'ordinateur dans des bureaux d'études d'ingénieur, par exemple, pour tenir.

La lutte pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes s'inscrit donc dans un contexte général de crise du système capitaliste : chômage de masse, précarité, temps partiel imposé, bas salaires, dégradation des conditions de travail, pressions diverses des employeurs. Si la souffrance et le harcèlement au travail sont de plus en plus le lot quotidien de nombreux salariés, les femmes subissent des violences particulières qui prennent racine dans les rapports sociaux de sexe régissant nos sociétés, un rapport de domination et d'oppression spécifique des hommes sur les femmes. Ces violences sont le prolongement de celles qui existent dans la sphère privée. Le monde du travail est donc, au même titre que les espaces publics ou la cellule familiale, un lieu où les femmes sont exposées aux violences sexistes et sexuelles, au harcèlement moral, aux humiliations, au viol. Lutter contre les violences au travail envers les femmes passe par la prise en compte de leurs conditions de travail en tant que femmes. Depuis l'accord de 2008 sur le stress au travail et celui de 2010 sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail, il est possible d'établir un lien entre organisation du travail et souffrance au travail. Les phénomènes de stress liés à l'organisation du travail, peuvent conduire à des situations de harcèlement et de violence. Sur les lieux de travail, la prise en compte du genre est une nécessité.

LES VIOLENCES, C'EST AUSSI AU TRAVAIL !

Comme dans « l'affaire DSK », les « excès », « incidents », « accidents », « mésaventures » ou encore « dérapages » sont autant d'euphémismes exprimant les violences sexuelles ou sexistes que subissent les femmes au travail.

Des associations actives !

C'est ainsi que depuis 1985, l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) se bat pour rendre visibles et dénoncer ces violences spécifiques. Elle est ainsi à l'origine de la loi du 2 novembre 1992 sur le harcèlement sexuel dans les relations de travail. Depuis plusieurs mois, elle se bat pour la modification du délit de dénonciation calomnieuse qui a permis à des hommes poursuivis pour harcèlement, agression ou viol de se retourner contre les plaignantes. Dans le même temps, l'association mène aussi campagne contre les violences sexuelles et sexistes commises par les élus et a clairement pris la défense d'une des plaignantes accusant Georges Tron de harcèlement sexuel en indiquant notamment que celle-ci les a contacté dès le 15 novembre 2010. Une autre association, le Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (Clasches) concerne plus particulièrement les étudiantEs, doctorantEs, enseignantEs et Biatoss. Enfin, les organisations syndicales s'intéressent de plus en plus à ces questions qui peinent à être mise sous les feux de l'actualité, en tous cas, sous cet angle.

QUELLES RÉPONSES FACE AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?

En 2010, 146 femmes sont mortes sous les coups d'un conjoint ou d'un ex. 48 000 femmes sont

violées chaque année. À ces chiffres dramatiques s'ajoute un nombre important de femmes qui gardent des séquelles des violences physiques et psychologiques qu'elles ont subies.

L'enquête nationale sur les violences faites aux femmes réalisée en 2002 a eu le mérite de les rendre visibles et a permis une mobilisation à l'initiative des organisations et associations féministes telles que le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), Femmes solidaires, le Planning familial. Cette mobilisation a débouché sur l'élaboration d'un projet de loi-cadre qui avait l'ambition d'allier prévention, éducation, service d'accueil, d'écoute et d'hébergement des femmes victimes de violences et, au niveau judiciaire, la mise en place d'une ordonnance de protection des victimes.

La loi votée par le gouvernement en 2010 n'est pas la loi-cadre telle qu'elle avait été travaillée et ne concerne que les violences conjugales. Circonscrire les violences faites aux femmes à ces dernières permet de ne pas poser la question de la domination masculine et renvoie de façon implicite à des problèmes de comportement qui seraient liés à la relation au sein du couple et à l'attitude « délinquante » de certains hommes.

La prévention et l'éducation sont mises de côté alors qu'il est essentiel de promouvoir une éducation non sexiste à l'école, mais aussi dans tous les espaces publics.

Si l'ordonnance de protection permettant à la femme d'être protégée contre un conjoint ou ex-conjoint violent a été adoptée, elle n'est pas mise en place partout.

Pas de service public qui permette d'accueillir, d'écouter, d'héberger les femmes victimes de violences. Au contraire le gouvernement ferme les centres d'hébergement d'urgence (comme le seul centre pour femmes sans domicile fixe, à Paris, en juillet), diminue les subventions aux associations comme le Planning familial mais aussi aux petites associations qui gèrent des permanences d'accueil et d'écoute dans les quartiers.

Les postes qui diminuent dans les différents services publics tels que la santé ou l'Éducation nationale ont forcément une incidence sur la vie des femmes et, notamment, des jeunes femmes.

Quand les pilules sont de moins en moins remboursées, quand les centres d'interruption volontaire de grossesse (CIVG) ferment, c'est une remise en cause de fait du droit de choisir et cela constitue une violence supplémentaire. Les femmes les plus précaires et les jeunes sont les premières victimes de ces politiques.

Quand les droits d'inscription dans les universités augmentent, que les attributions de bourses sont chiches, la prostitution se répand parmi les étudiantes.

Quand les postes de prof, d'institut, de CPE, d'infirmières, d'assistantes de service social sont supprimés et que les crédits de fonctionnement diminuent dans l'Éducation nationale, disparaissent aussi les possibilités d'y travailler à la mise en place d'initiatives pour une éducation non sexiste notamment avec des associations spécialisées.

Pour faire des économies, les associations chargées de missions de service public, comme le collectif féministe contre le viol qui gère le numéro d'appel pour les femmes qui en sont victimes, voient leur existence menacée. Là aussi, ce sont les femmes en grande détresse qui en subissent les conséquences.

LE TRAFIC SEXUEL : UN MARCHÉ TRÈS PROFITABLE

Le trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle fait plus de 4 millions de victimes par an dont 98 % sont de sexe féminin. Il n'y a pas de doute : les femmes en sont les premières

victimes ! Ce trafic rapporte plusieurs dizaines de milliards de dollars par an. Au Japon, le secteur de la prostitution représente 3 % du PNB (produit national brut) ; en Corée du Sud, les profits de l'industrie du sexe ont représenté jusqu'à 5 % du PNB ! Les réseaux criminels organisés sont les premiers à en profiter mais un commerce d'une telle ampleur ne peut se faire sans complicités actives et corruption aux plus hauts niveaux des États.

Ce trafic est le moyen d'assurer que la demande en corps de femmes soit satisfaite : il alimente les réseaux de prostitution à travers le monde. Achetées ou enlevées dans les pays les plus pauvres, revendues parfois des dizaines de fois, violées « au passage », les femmes finissent dans les bordels et sur les trottoirs de tous les pays. Aux Pays-Bas, 80 % des prostituées sont d'origine étrangère et 70 % sont sans papiers. Elles sont à la merci des trafiquants et autres proxénètes auxquels elles doivent rembourser sans fin la « dette du voyage ».

Le développement du trafic d'être humain à des fins d'exploitation sexuelle n'est possible que parce que le contexte économique et social le permet. D'une part, le système patriarcal légitime les violences faites aux femmes. D'autre part, la mondialisation libérale appauvrit les populations et en particulier les femmes. Un de ces effets est la marchandisation généralisée, qui touche aussi au corps des femmes. Un des exemples les plus révélateurs est celui du tourisme sexuel. Plus de 5 millions de touristes sexuels se rendent en Thaïlande chaque année : le tourisme s'est démocratisé, libéralisé et le fait de pouvoir profiter des « services » d'une femme avec le reste est devenu normal...

Non seulement les États et les institutions internationales ne prennent pas de mesures contre ce trafic et le laissent se développer, mais ils en profitent largement pour approvisionner les bordels de leurs armées aussi bien en temps de guerre que de paix.

LE VIOL : UNE ARME DE GUERRE

La légitimation des viols en temps de guerre repose sur un principe simple : les soldats ont des besoins sexuels qu'ils ne peuvent satisfaire puisqu'ils sont loin de chez eux et justement les femmes de l'ennemi peuvent leur permettre d'assouvir leurs appétits. Cet argument renvoie le viol en temps de guerre au même acte que celui qui a lieu quotidiennement dans la vie « normale »... Mais il est immédiatement balayé si on tient compte de l'aspect massif et organisé de ces viols.

Une arme d'occupation

Que ce soient les viols ou les bordels à soldats, les armées s'installent et occupent des territoires. Les armées étatsunienne et française les ont largement utilisés pendant les guerres du Viêt-Nam ou d'Algérie. L'armée japonaise retenait des femmes des pays occupés dans des camps où celles-ci « reconfortaient » les soldats. En plus de « satisfaire » les soldats, ces pratiques participent du terrorisme exercé sur les populations. Aujourd'hui, au Chiapas, les femmes n'assurent plus la corvée de bois à l'extérieur des villages parce que l'armée mexicaine utilise le viol pour s'attaquer à ce maillon fondamental de la résistance zapatiste que sont les femmes.

Les armées sous mandats de l'ONU commettent les mêmes crimes : depuis près de dix ans que les soldats et les policiers occupent le sol d'Haïti, plusieurs milliers de plaintes ont été déposées pour viols et violences. Dans la plupart des cas, la sanction a été un simple rapatriement des soldats dans leur pays.

Une arme d'épuration ethnique

En Bosnie, les soldats procédaient à des viols publics afin de terroriser les habitants des villages et

les forcer à partir. On estime à plusieurs dizaines de milliers les femmes victimes de viols pendant ce conflit. Après la guerre, certaines ont obtenu le statut de victime civile après une longue bataille mais la plupart sont restées silencieuses. Pendant la guerre du Rwanda, le viol des femmes (parfois accompagné de violences visant à détruire leur utérus) a été massivement utilisé comme arme de terreur, conduisant à la fuite massive de populations... avec la complicité et la participation des soldats de l'armée française.

Les exemples sont si nombreux qu'ils font monter la colère contre toutes les armées du monde et les guerres impérialistes : Afghanistan, République démocratique du Congo, Libéria, Kosovo, Tchétchénie...

Les violences sexuelles à l'encontre des femmes sont des armes de guerre pour lesquelles ni les États ni les armées ne veulent reconnaître leur responsabilité. Notre rôle en tant que militantEs internationalistes et féministes est de dénoncer ces crimes, partout où ils ont lieu.

BACHELOT, UN ESPOIR ?

Pourtant, dans le dernier plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2013), Roselyne Bachelot a fait des violences sexistes et sexuelles au travail un de ses trois axes prioritaires et a promis une campagne de sensibilisation au printemps prochain. Étant donné ce que le gouvernement Sarkozy a fait de la loi-cadre sur les violences faites aux femmes, on peut légitimement douter des intentions réelles de Roselyne Bachelot, car tant que des sanctions plus dissuasives ne seront pas prises, y compris dans son propre milieu, tant que les comportements sexistes les plus insignifiants ne seront pas bannis, que l'égalité professionnelle ne sera pas acquise, et que des moyens ne seront pas alloués pour mettre en œuvre ces politiques, il est fort probable que leurs effets soient limités.

NOUS VOULONS :

- Un service public d'accueil, d'écoute, d'hébergements pour les femmes victimes de violence.
- Des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de tous les publics et mise en place d'une véritable éducation non sexiste à tous les niveaux de l'Éducation nationale.
- La formation spécifique et obligatoire en matière de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes pour toutEs les professionnelEs concernéEs
- La délivrance ou le renouvellement dans les plus brefs délais de leur titre de séjour pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales.
- Le statut de réfugiée pour toute femme victime de violences sexistes, sexuelles ou lesbophobes demandant l'asile.
- L'abrogation du délit de racolage.
- Une réelle politique de logements prioritaires pour les femmes en danger.

« MACHO, T'ES FOUTU, LES SALOPES SONT DANS LA RUE ! »

Le 1^{er} octobre dernier, des Slutwalks, ou Marche des salopes, ont eu lieu à Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Paris et Strasbourg, ainsi que dans d'autres villes du monde, telles que New York ou Minneapolis. Si ces manifestations ont pour objet de dénoncer les violences sexuelles faites très majoritairement aux femmes en déconstruisant les clichés sexistes liés aux viols, elles soulèvent

aussi des questions dans leur organisation comme dans leurs principes.

À l'origine du mouvement, la déclaration d'un policier canadien lors d'une conférence sur la prévention du viol sur le campus d'une université de Toronto, le 24 janvier dernier : « *Les femmes devraient éviter de s'habiller comme des salopes si elles ne voulaient pas se faire agresser.* » [1] Cette phrase, qui rejetait la responsabilité du viol sur la victime, a immédiatement suscité la colère des étudiantes du campus. Le 3 avril, elles organisaient la première Slutwalk, au cours de laquelle des femmes, dont certaines habillées de façon « provocante », renvoyant à l'image de la « salope », la « traînée », la « fille facile », sont allées manifester devant le bâtiment de la police.

Ce mouvement s'est rapidement propagé dans de nombreux pays, dont l'Inde, l'Australie, la Roumanie ou encore le Brésil. Dans chaque pays, la problématique centrale, la culpabilisation des femmes, trouve une interprétation propre - à New Delhi, l'accent a ainsi été mis sur les droits inaliénables des femmes, pas simplement sur leur façon de s'habiller.

Le 1^{er} octobre, il s'agissait en France de dénoncer plus spécifiquement les attitudes encore trop répandues face au viol, la difficulté à faire reconnaître son statut de victime, et de façon générale, la négation du droit des femmes à exercer le plein contrôle de leur sexualité. L'initiative est partie d'une organisatrice à Paris qui l'a relayée par le biais de réseaux sociaux. Des comités d'organisation se sont ainsi constitués spontanément dans les villes où ont eu lieu les marches.

Le déroulement des marches et leur succès ont ainsi varié d'une ville à l'autre. À Marseille, où une marche était initialement prévue, elle n'a finalement pas eu lieu. À Lyon, une partie du - mince - cortège est allée rencontrer Arnaud Montebourg, paraissant ainsi apporter une « caution féministe » à un candidat à la primaire socialiste...

Le terme même de Marche des salopes peut poser problème : on a reproché aux organisateurEs de formuler la question des violences sexuelles dans des termes sexistes ; la façon dont certaines femmes s'habillent pour défiler peut également interroger : qu'est-ce qu'une « salope » ? Comment s'habille-t-on « en salope » ? Aux États-Unis notamment, des militantEs afro-américainEs ont dénoncé la monopolisation de ces questions par des militantEs blancs et la stigmatisation, par les codes vestimentaires associés à l'image de « salopes » des Afro-Américaines issues de milieux populaires.

On peut également s'interroger sur l'avenir du mouvement en France : il est question d'une constitution en association, mais sur quel programme ? On a ainsi vu apparaître, dans les tracts préparés pour la manifestation, des revendications à caractère sécuritaire - bracelets électroniques pour les délinquants sexuels, peines de prison fermes, statut de Grande Cause nationale « digne de ce nom » pour les violences faites aux femmes... Il y a enfin le risque de voir cette association noyautée, voire instrumentalisée par des partis politiques.

Il n'en demeure pas moins que les Slutwalks rencontrent un vrai succès dans les villes où elle ont lieu, notamment auprès de jeunes femmes et hommes. Elles ont donné lieu en France à des débats souvent passionnants sur ce qu'est le féminisme ; elles ont permis de rappeler ce que nous devons aux 343 Salopes [2] ; elles ont également répété des messages essentiels - quand une femme dit non, c'est non, par exemple. Tout cela, elles l'ont fait grâce à l'enthousiasme et la spontanéité de militantEs souvent novices et en mêlant la révolte et la colère avec l'humour et la solidarité.

Notes

1. « *Women should avoid dressing like sluts in order not to be victimized.* »

2. Nom donné par *Charlie Hebdo* aux femmes ayant signé le Manifeste des 343 publié dans le *Nouvel Obs* en 1971, revendiquant le fait d'avoir avorté.

Dossier coordonné par la Commission nationale d'intervention féministe (Cnif) du NPA

* Publié dans : *Hebdo Tout est à nous !* 122 (03/11/11).

COMMUNIQUÉ DU NPA. LE 5 NOVEMBRE, MANIFESTONS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

Vendredi 4 novembre 2011

Sexuelles, physiques, verbales ou psychologiques, les violences faites aux femmes font trop souvent partie de leur quotidien.

Aucun milieu social n'est épargné par ces discriminations et ces violences qui contribuent à perpétuer les inégalités entre hommes et femmes. Les récentes affaires, qu'il s'agisse de DSK ou de G. Tron, l'illustrent pleinement.

Les mobilisations du mouvement féministe et de l'ensemble des organisations, politiques, syndicales, associatives, contre ces violences doivent se poursuivre avec constance et détermination.

Combien de femmes osent porter plainte pour viol. Sur 10 000 plaintes déposées, il y a eu seulement 2000 condamnations. 146 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint en 2010.

Au travail, le harcèlement sexuel touche un grand nombre de femmes.

Les droits des femmes sont constamment remis en question. Les centres d'IVG sont victimes de la privatisation du système de santé et des intégristes de tout acabit manifestent à nouveau contre le droit à l'avortement et à la contraception.

C'est pourquoi, le NPA avec Myriam Martin et Christine Poupin, porte-paroles, sera présent à la manifestation nationale unitaire au départ de la Bastille, à 14h30, pour, entre autres, l'adoption d'une loi-cadre prenant en compte les violences sexistes dans toute leurs dimensions, un service public d'accueil, d'écoute, d'hébergement des femmes victimes de violences, la contraception et l'avortement libres, gratuits et accessibles à toutes, le droit pour toutes les femmes à disposer de leur corps et de leur sexualité.

Le 4 novembre 2011.

COMMUNIQUÉ DU NPA. UNE ATTEINTE AU COMBAT CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES SUBIES PAR LES FEMMES.

Mercredi 24 août 2011

La décision du juge d'entériner la proposition du procureur Cyrus Vance d'abandonner tous les chefs d'inculpation contre D. Strauss-Kahn est un coup très dur contre le droit des femmes victimes de violences sexuelles, de viols. Il n'y aura donc pas de procès au pénal, pas de débat contradictoire et nul ne saura ce qui s'est passé dans la chambre du Sofitel.

Depuis plusieurs semaines, il y a un procès en suspiscion mené, de différents côtés, contre Nafissatou Diallo en s'appuyant sur son passé. C'est cette entreprise de décrédibilisation sur laquelle s'appuie la décision du juge. Le NPA dénonce cet état d'esprit qui consiste à insinuer qu'il y aurait des victimes respectables et d'autres non. Une agression sexuelle, un viol restent un crime, quel que soit le passé de celle ou celui qui subit ces agissements.

La satisfaction affichée par les amis de D. Strauss-Kahn est à la fois affligeante et écoeurante. Pas un mot pour la victime présumée, l'ordre est rétabli, place à la campagne !

Le NPA continuera à mener inlassablement le combat aux côtés de celles et ceux qui mènent bataille contre les violences sexuelles, pour la reconnaissance du viol comme un crime.

Le 24 août 2011

COMMUNIQUÉ DU NPA. G. TRON DE RETOUR À L'ASSEMBLÉE ? SCANDALEUX.

Mercredi 29 juin 2011

L'annonce du retour sur les bancs de l'assemblée nationale de G. Tron est un vrai scandale.

Mis en examen le 22 juin, à Evry, pour viols et agressions sexuelles en réunion, il est soumis à un contrôle judiciaire.

Son retour à l'assemblée signifierait qu'il retrouve une immunité parlementaire.

La gravité des charges retenues contre l'ex-secrétaire d'état à la Fonction publique, et le toujours maire de Draveil, serait banalisée par son retour en tant que député et l'action de la justice entravée, au détriment des victimes.

Les violences sexuelles que subissent les femmes à tous les niveaux de la société, et, y compris dans les milieux politiques, doivent être rendues publiques et condamnées.

Aucune situation acquise ne doit empêcher la justice de mener son instruction. Le NPA est pour la levée de l'immunité parlementaire de G. Tron

Le 29 juin 2011.

COMMUNIQUÉ DU NPA. CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, MOBILISATION.

Mardi 24 novembre 2009

Le NPA soutient toutes les initiatives et mobilisations le 25 novembre, contre les violences faites aux femmes.

La distribution d'un téléphone d'urgence, relié à Mondial Assistance, à 20 femmes de Seine-Saint-Denis ne saurait masquer le fait que les décisions politiques restent cantonnées au domaine répressif, dont on sait qu'en période électorale c'est un des thèmes favoris de Sarkozy.

Le dramatique événement survenu à Meaux, vendredi 20 novembre, où une femme a été aspergée d'essence et brûlée vive par son mari, comme Sohane il y a quelques années, rappelle, s'il en était besoin la nécessité d'une mobilisation permanente contre les violences faites aux femmes, appuyée sur des dispositifs engageant l'ensemble de la société et bénéficiant des moyens nécessaires.

En 2008, en France, 156 femmes sont mortes victimes de violences, soit un décès tous les deux jours et demi et entre 2006 et 2008, 330 000 femmes ont été frappées par leur conjoint. Selon une enquête récente, chaque année, 48 000 femmes majeures subissent un viol.

Pour lutter contre ces crimes qui frappent la moitié de l'humanité, des pays, comme l'Espagne, ont adopté une « loi organique contre la violence de genre ».

Depuis 2007, git sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes à l'initiative du Collectif national pour les droits des femmes. Pour l'instant, rien n'a vraiment bougé du côté de la représentation parlementaire.

Et pourtant, il y a urgence d'adopter une loi-cadre dotée de moyens suffisants pour mettre en place une vraie politique de prévention, des dispositifs permettant l'accueil, la protection, l'accompagnement des femmes victimes de violence ainsi que des mesures pour poursuivre les auteurs de violence.

Le NPA soutient la proposition du CNDF afin de lutter contre tous les phénomènes de violences dans la société contribuant à perpétuer l'oppression des femmes.

Le 24 novembre 2009.
